

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Commission des Finances

Procès-Verbal Réunion du jeudi 8 avril 2021 (en présentiel et visio)

Président : Jean-Pierre Bélard

Membres présents : Thierry Charbonnel, Patrick Imbert, Roland Loubeyre, Michel Parro

Et Elodie Lafarge comptable salariée du district

J.P. Bélard indique que l'objet principal de cette réunion va être d'examiner la comptabilité du district arrêtée à ce jour et d'anticiper le résultat de cette saison si particulière, l'arrêt définitif des compétitions étant désormais acté.

Pour ce faire deux tableaux élaborés par le président de la commission avec l'aide la comptable ont été transmis le mardi précédent aux membres. Un récapitulatif poste par poste l'ensemble des dépenses et recettes comptabilisées et mis en comparaison avec ces mêmes postes lors des deux saisons précédentes. Le second fait la synthèse de la situation financière de chaque club envers le district et fait apparaître un total dû de 11 407 € sachant qu'il n'y a pas eu d'envoi de rappels.

A partir de là les montants projetés pour chaque ligne ont été commentés par Elodie Lafarge et JP Bélard et la commission dans son ensemble a avalisé qu'en l'état un excédent approchant les 40 000 € était envisageable. Montant corroboré par la trésorerie qui fait état d'une augmentation de 25000 € et qui se situe dès lors à 205 000€.

Thierry Charbonnel, en sa qualité de président du district, exprime qu'il n'est pas envisageable au sortir de cette saison de constater un gain et que cet excédent envisagé doit être renvoyé vers les clubs.

La discussion qui s'en suit fait ressortir deux options, ristourner à l'identique les sommes facturées (engagements + cotisation + frais de gestion) à l'exclusion des sanctions, ce qui équivaldrait à avoir le résultat nul souhaité, et s'il s'avérait qu'il existe encore un résultat faire un second geste en direction des clubs en début de la saison prochaine. La seconde option, qui ne sera pas retenue, était de verser une aide fixe de 1000€ indépendamment de la taille des clubs et qui potentiellement aurait rognée pour 20000€ sur les réserves. La motivation étant d'afficher l'intérêt égal porté à chaque club quel que soit sa taille.

Patrick Imbert demande que soit porté au crédit des clubs qui ont joué le jeu de l'arbitrage de la D5 l'allocation prévue pour les rencontres qui ont pu avoir lieu.

Thierry Charbonnel souligne l'efficacité du personnel sur le temps de travail très réduit et propose de récompenser par l'octroi de la prime défiscalisée. Il est souhaitable aussi de reprendre à partir de mai les temps de travail habituels pour préparer au mieux la reprise.

Les propositions seront mises à l'approbation du prochain comité directeur.

Le Président de la Commission des Finances

Jean-Pierre Bélard